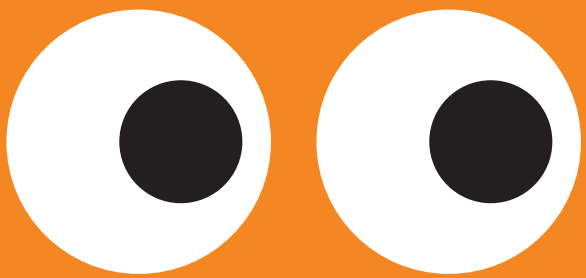
Carladès Communauté

VOUS EN FAITES TELLEMENT QU'ON VOULAIT EN FAIRE +

Financements, appui logistique & administratif... on vous aide !



aide! assos!

Carladès Communauté

3 actions concrètes POUR NOS ASSOCIATIONS

1 Une permanence pour vos démarches administratives du quotidien

Un agent administratif vous accueille tous les vendredis aux Granges du Carladès (6 rue de l'Elanceze, Vic-sur-Cère) (14h à 16h) et une fois par mois sur une commune du Carladès.

Il vous accompagne dans vos démarches administratives (création, statuts, gestion, fonctionnement...) et vous oriente...

Labélisé Guid'Asso INFORMATION & ORIENTATION

2 Des aides financières pour vos projets à vocation intercommunale

Pour bénéficier de ces aides, votre association doit avoir son siège dans le Carladès et justifier d'au moins un an d'existence. De plus, l'attribution est obligatoirement conditionnée à un cofinancement d'au minimum 250€ de la part d'au moins une commune membre.

La campagne de demande de subvention est ouverte chaque année du 1er octobre au 31 janvier

- 1000€ **Événementiel de terroir** Valorisation produits, savoir-faire, patrimoine gastronomique ou agricole
- 1000€ **Manifestation sportive** Sport nature sans moteur
- 500€ **Fête annuelle** Sous condition de la présence d'un cachet artistique pro.
- 500€ **École en club sportif** Écol labellisée ou déclarée à destination des jeunes.

Conception : Carladès Communauté
impression i2S - ne pas jeter sur la voie publique

3 Une mise à disposition GRATUITE de matériel et espaces

Vous êtes une association implantée sur une des 11 communes du Carladès ? Vous pouvez bénéficier, sur demande, d'une mise à disposition de matériel pour vos projets. (barnums, podium, plancher de bal, praticables, WC mobiles...) Vous pouvez également bénéficier des espaces communautaires (petit théâtre, Granges...) sur réservation.

Contactez-nous !
contact@carlades.fr
04 71 47 89 00
carlades.com

Carladès Communauté